

ÉDITORIAL**JULIEN
BALBONI****Des centaines de millions envolés chaque année**

Assis sur une mine d'or

Les chiffres des montants non perçus des recettes non fiscales de l'État, publiés ce jeudi dans L'Echo, font peur. Peur vu le manque à gagner quand, chaque année, quelques centaines de millions d'euros manquent à l'appel. Peur aussi pour l'image de la Justice: comment faire confiance à un pouvoir qui ne parvient pas à faire appliquer ses décisions? En Belgique, il est connu que les escrocs et trafiquants de tout poil, pour peu qu'ils aient un peu de jugeote et de bons conseils, réussissent à conserver tout ou partie des biens acquis frauduleusement.

Pourtant, les choses ont évolué récemment, plutôt en bien. La loi dite «EPE», votée en 2014 sous le

magistère de l'ancienne ministre de la Justice An-nemie Turtelboom, a offert aux magistrats et au receveur fiscal un outil puissant, presque unique en Europe. Mais c'est une Ferrari avec un moteur de 2 CV.

La Belgique dispose d'un outil puissant, presque unique en Europe. Mais c'est une Ferrari avec un moteur de 2 CV.

Dorénavant, chaque parquet, chaque auditoir du travail dispose d'un magistrat chargé de l'exécution des peines, entendre ici quelqu'un dont le boulot est d'aller chercher l'argent là où il se

trouve. Mais il n'y a pas eu de moyens supplémentaires dédiés. Une source judiciaire, dépitée, résume ainsi trivialement: «On n'arrête pas de mettre des moyens pour envoyer des gens en taule mais pas pour prendre leur pognon.»

Et pourtant, la Belgique est assise sur une mine d'or, celle de la criminalité. Voilà une piste à imaginer, que reprenait dans ces colonnes le conseiller à la Cour de cassation et ancien juge d'instruction financier Frédéric Lugentz: l'exemple de la Suisse. Ce pays a fait des dépenses colossales pour muscler son parquet fédéral et embaucher des enquêteurs spécialisés ultra compétents, issus du privé. Il en tire aujourd'hui des bénéfices qui se chiffrent en milliards de francs suisses, chaque année. La chose est possible ici. Comme le disait le haut magistrat, «il faut juste amorcer la pompe».